



Paris, le 30 mars 2010

Communiqué du Bureau national

RETRAITE DES INFIRMIERS : POURQUOI TANT DE PRECIPITATION ?

La direction du Parti socialiste et le groupe socialiste à l'Assemblée nationale ont reçu des délégations d'infirmiers du secteur public venus manifester leur opposition au changement des règles applicables à leurs conditions de départ en retraite.

Les socialistes leur ont apporté leur soutien et leur ont indiqué que les députés du groupe SRC avaient déposé des amendements de suppression de ces dispositions et choisi d'en faire une bataille parlementaire d'importance lors de leur examen en séance, les 7 et 8 avril prochains. En effet, alors que le Président de la République a annoncé, le 15 février dernier, ne pas vouloir passer en force sur la question des retraites, le gouvernement propose un texte reprenant des dispositions refusées par la quasi totalité des organisations syndicales ; il choisit de traiter à part la situation des infirmiers au lieu de les intégrer dans la prochaine réforme globale des retraites ; enfin, il le fait en supprimant toute prise en considération de la pénibilité de ce métier, ce qui n'est pas acceptable.

Les socialistes défendront à l'Assemblée nationale le respect de la négociation sociale et la nécessité d'une réforme juste prenant en compte la pénibilité de certains métiers.